

AVIS D' ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

- préalable à la déclaration d'utilité publique du projet
- préalable à l'autorisation au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement (loi sur l'eau)
- préalable à la déclaration d'intérêt général

Maître d'ouvrage : Ville de Nîmes

Projet : Projet d'aménagement du CADEREAU d'Uzès et de ses affluents

Situation du projet et périmètre de l'enquête : Commune de Nîmes

Les travaux concernent les linéaires des cadereaux d'Uzès, des Limites et du Vistre de la Fontaine. Ces cadereaux prennent naissance au nord de Nîmes dans les garrigues et rejoignent le Vistre après un parcours d'environ 10 km pour le cadereau d'Uzès, 3,6 km pour le cadereau des Limites et 4,2 km en ce qui concerne le Vistre de la Fontaine.

Par arrêté du Préfet du Gard, l'enquête publique susvisée, valant enquête au titre des articles L123-1 et suivants du code de l'environnement, sera ouverte à la mairie de Nîmes (commune siège) pendant 33 jours consécutifs, **du lundi 5 mai 2014 au vendredi 6 juin 2014 inclus**.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête unique destiné à recevoir les observations du public, seront déposés durant cette période en mairie de Nîmes : Locaux des services fonciers, 152 avenue Robert Bompard à Nîmes, où ils pourront être consultés aux heures normales d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, sauf le vendredi à 17h00).

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur. Les observations pourront être également adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Nîmes à l'adresse suivante : Mairie de Nîmes, Services fonciers, A l'attention du commissaire enquêteur M. Henry-Claude BARDIN, 152 avenue Robert Bompard, 30000 Nîmes, ou par courriel à : cadereau@ville-nimes.fr. Celles ci seront annexées au registre d'enquête.

Ce projet fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale annexé au dossier d'enquête. Tout renseignement sur le dossier pourra être obtenu auprès de la Mairie de Nîmes, Service pluvial, M. Vincent ALTIER, 152 Avenue Robert Bompard, 30000 NÎMES (tél. 04.66.70.80.80 ou par courriel à cadereau@ville-nimes.fr)

Monsieur Henry-Claude BARDIN, Commissaire divisionnaire honoraire, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le tribunal administratif de Nîmes et Monsieur Jean HODES, Colonel de l'arme des transmissions, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur siégera à la mairie de Nîmes (dans les locaux des services fonciers, 152 avenue Robert Bompard à Nîmes) et recevra personnellement les personnes intéressées :

- le lundi 5 mai 2014 de 9H00 à 12H00
- le mardi 20 mai de 15H00 à 18H00
- le vendredi 30 mai de 14H00 à 17H00
- et le vendredi 6 juin, dernier jour de l'enquête, de 14H00 à 17H00

Le présent avis sera affiché en mairie de Nîmes. Il sera également affiché par les soins de la Ville de Nîmes, responsable du projet, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Le dossier, le rapport, les conclusions motivées du commissaire enquêteur et le mémoire en réponse du responsable du projet, seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la cloture de l'enquête en mairie de Nîmes et en préfecture du Gard.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Sous réserve des résultats de l'enquête, la déclaration d'utilité publique de l'opération sera prononcée par arrêté du préfet du Gard et la décision susceptible d'intervenir au titre de la loi sur l'eau est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou de refus, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Pour le Préfet, Par délégation,
Le Directeur des Relations avec les Collectivités Territoriales



Gilles GUILLAUD